

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE IPALLE

Chemin de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes

Tél. : 069/84.59.88

[www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)

[info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be)

**JEUDI 27 JUIN 2024**

à 10h00 à la Ferme du Reposoir, Chemin des Pilotes à 7540 KAIN

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1	Approbation du rapport de développement durable 2023
2	Approbation des comptes annuels statutaires au 31/12/2023 de la SCRL IPALLE : 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3	Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31/12/2023 de la SCRL IPALLE 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat 3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) 3.4. Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4	Décharge aux administrateurs
5	Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)
6	Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD)
7	Documents exigés par le CDLD
8	Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio

Conformément à l'article L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5) du CDLD, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire de la commune de Bernissart.